



OUEST MOTOR'S FESTIVAL

PARC DES
EXPOSITIONS
du PAYS DE LORIENT



www.autoretro-sportprestige56.fr
arsp56@gmail.com

Les 19 et 20 novembre 2016
Parc des Expositions Lorient/Lanester 56

Règlement particulier du "Ouest Motor's Festival" de Lorient Agglomération

Ce règlement est notamment destiné aux : Clubs, Marchands, Exposants et Brocanteurs

Article 1 - Le Club Auto Rétro Sport Prestige du Pays de Lorient organise, son **Ouest Motor's Festival** le 19 et 20 Novembre 2016.

La manifestation aura lieu dans les locaux du Parc des Expositions de Lorient Agglomération à Lanester 56

Horaires : -Vendredi : - accueil des exposants à partir de 14h

- mise en place de 15h à 20h

- Ouverture au public : le samedi de 9 h à 20 h et le dimanche de 9 h à 18 h

Article 2 - Les emplacements seront attribués par l'Organisateur.

A partir de 8 h le samedi matin pour les emplacements restant disponibles ou inoccupés, pourront être attribués

Il est autorisé de louer plusieurs emplacements, soit séparés ou regroupés, mais suivant le schéma prévu par l'Organisateur

Par mesure de sécurité, les allées de circulation intérieure devront rester libres pendant toute la durée du Festival.

La circulation et le stationnement seront règlementés dans l'enceinte de la manifestation. (Parking exposant prévu en extérieur)

Article 3 - La date limite d'inscription est fixée au 31 octobre 2016

Pour la bourse d'échange :

Avant toute inscription, il sera obligatoire de prendre contact avec le responsable: **Alain QUÉRIC** - Tel: 06 08 69 94 90 mail: aqueric@gmail.com

Les droits de participation devront être réglés à l'inscription

Les droits des exposants inscrits, et qui n'auraient pas pu venir pour quelque raison que ce soit, resteront acquis aux organisateurs.

Les Organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription, sans avoir à se justifier.

Article 4 - Les emplacements devront être obligatoirement occupés par leurs titulaires, qui exposeront leur propre marchandise.

Article 5 - Il est rigoureusement interdit de débiller hors du périmètre attribué à l'exposant qui restera responsable des dommages causés aux tiers.

Article 6 - Tout stand non occupé à 8h00 le samedi 19/11, (Sauf cas prévu), pourra être réattribué sans aucune indemnité.

L'accès des véhicules des exposants sera autorisé, de 15h à 20h le vendredi, de 7 heures à 8h30 le samedi pour le déballage et seulement à partir de **18h** le dimanche pour le remballage.

Tous les emplacements devront être vidés et restitués propres dès le dimanche soir.

Article 7- Les exposants sont responsables, vis à vis du public et des autorités, de la provenance de leurs marchandises.

Article 8 - Chaque emplacement est loué avec 1 table de 2.00x0.60^m (suivant la disponibilité des tables supplémentaires pourront être louées)

Article 9 - L'Organisateur décline toute responsabilité envers d'éventuels dommages intervenus sur les objets exposés à la vente.

Article 10- En cas de mauvais temps les exposants ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Article 11 - En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, les exposants ne pourront prétendre à aucun dédommagement supplémentaire, hormis la restitution du paiement de leur emplacement.

Article 12 - Le club organisateur rappelle aux exposants qu'il n'est autorisé que 2 brocantes par an pour les particuliers.

Article 13 - Les exposants doivent se munir des documents suivants au moment de l'enregistrement :

- Pour les particuliers, une copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport.

- Pour les professionnels, une copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport et une copie de l'inscription au Registre du Commerce ou de la carte professionnelle.

Article 14 - L'inscription et la participation au "**Ouest Motor's Festival 2016**", impliquent l'acceptation de ce règlement.

A.R.S.P. 43 rue Paul Guieysse 56100 LORIENT

Secrétariat : 06 09 73 77 26 - Fax : 02 97 21 36 25

www.autoretro-sportprestige56.fr - arsp56@gmail.com

ARSP : Association régit par la Loi 1901 – n°W561001209 - Siret n° 539 639 005 00013